

La question est de savoir si la loi sera exécutée très-sévèrement.

On écrit de Maitre que le prince de Joinville y a débarqué le 30 juillet; il a été reçu par une garde d'honneur. A son arrivée au palais, une autre garde d'honneur était sous les armes. Il devait appareiller dans la nuit du 31; une partie de son escadre allait se rendre à Syracuse, et l'autre à Messine.

Prusse. — On écrit de Berlin, le 6 août: «Lundi dernier, entre six et sept heures du soir, le roi, le grand-duc Michel de Russie et le prince Auguste de Wurtemberg, qui traversaient en voiture la ville de Potsdam pour se rendre à l'empereur du chemin de fer, où S. A. I. devait partir par un convoi spécial, ont couru un très-grand danger. Dans la rue des Orphelins, l'un des chevaux de leur voiture a pris le mors aux dents, et tous les efforts du cocher furent inutiles pour l'arrêter; mais heureusement les traits de ce cheval se rompirent et l'animal s'échappa. Le roi, le grand-duc et le prince montèrent dans une autre voiture et continuèrent leur chemin.

Les députés de Naumbourg, en Prusse, ont résolu, après une vive discussion, et à une grande majorité, de ne plus envoyer de députés à la diète provinciale.

On lit dans le *Mémorial de Rouen*: «On nous communique un fait qui nous paraît digne d'attirer l'attention et qui est attesté par des témoins en qui nous avons pleine confiance. Il s'agit d'un appareil inventé ou perfectionné pour plonger et pour travailler sous l'eau. Lundi dernier, un expérimenteur a eu lieu au bout de l'île Rollot. Un homme s'est revêtu d'un costume de caoutchouc parfaitement juste et serrant bien les poignets; on lui a couvert la tête d'un capuchon en cuir et en métal, ayant des verres pour donner du jour et un tuyau par lequel, au moyen d'une pompe, on fournait de l'air. Cet homme s'est ensuite attaché au puits des sables garnies en plomb et au cou un collier du même métal, le tout disposé qu'en cas de gêne il pût aisément s'en débarrasser. On a descendu dans le Seine, qui à cet endroit a une profondeur de plus de sept mètres, un établi, des outils et une planche de sapin. Le plongeur s'est enfoncé à cet établi, en a fait une boîte, et est resté sous l'eau plus de trois heures. Il est remonté ensuite avec sa boîte, puis est redescendu pour chercher ses outils, a attaché l'établissement à une corde qui l'a remonté au moyen d'un puits, puis est revenu lui-même à la surface, sans paraître avoir aucunement souffert. Une grande quantité de curieux s'étaient réunis près du point où se faisait cette expérience qui se renouvellera au premier jour.

On lit dans le *Globe*: «Le capitaine Fullerton et sa famille ont suivi l'exemple de lady Goringham, et se sont convertis à l'Eglise romaine. Le révérend John George Wenham, du collège de Maudslayi à Oxford, a passé au catholicisme. Cette conversion a fait beaucoup de bruit. L'année dernière le docteur Chapman, premier évêque protestant de Colombo, avait amené avec lui M. Wenham pour surveiller l'éducation ecclésiastique dans son diocèse, et remplir les fonctions de chapelain. On craint que cette abjuration n'empêche la nomination de nombreux évêques dans les colonies; car la plupart étaient pris dans le parti de la haute Eglise.

M. Burdett Coutts vient de faire don de 85,000 fr. (près d'un million de francs), pour doter des évêchés anglais, qui seront établis dans les colonies anglaises, l'un à Adélaïde, dans l'Australie méridionale, l'autre au cap de Bonne-Espérance.

Les noces d'Abdel-Kader ont été célébrées avec un luxe oriental, dans une rante vallée. L'émir n'a eu à dépenser qu'une chose, l'absence de M. Bugeaud, occupé à poursuivre son adversaire sur la montagne. Rien, du reste, ne manquait à cette solennité nuptiale. Un ministre français avait eu l'attention délicate d'envoyer à Abdel-Kader trois cents violons, avec cette épître latine:

«*Chief des Doctrinaires musulmans,*
«Ayez ces violons; c'est la France qui
«les paiera, comme elle a payé les frais de la
«guerre du Maroc, comme elle a payé l'indem-
«nité-Pritchard.

Tout à vous,
Guizot.

CANADA.

NOTRE NOUVEAU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Rien n'est plus intéressant pour nos lecteurs que le sujet de toutes les conversations du jour, le nouveau gouverneur; une petite notice sur sa vie, sa famille, etc., est tout à fait d'actualité.

James Bruce, comte d'Elgin, et de Kincardine, baron Bruce de Kildow et Torry en Ecosse, capitaine général et gouverneur en chef de la Jamaïque, est né le 30 juillet 1811. Il est le second fils du général comte Elgin, qui, lorsqu'il était ambassadeur à la Porte, fit la célèbre collection des «Warbres d'Elgin»; lord Elgin devint l'héritier de son père en 1840 par la mort de son frère aîné lord Bruce, qui mourut, sans se marier. En 1841 lord Elgin épousa Elizabeth Marie, fille unique de C. L. Cumming-Bruce, écuyer, de Kinnaird house, comté de Stirling, qui mourut à la Jamaïque le 7 juin 1843; par son mariage, il eut deux enfants; Elma, née le 19 juin 1842 et Marie née le 5 juin 1843 et décédée le même jour.

Lord Elgin fut élu membre du Parlement pour Southampton en 1841; comme il est le second fils d'un pair qui n'était pas opulent, il est à présumer qu'il a reçu une éducation diplomatique. Il a aujourd'hui 36 ans. En 1842 il

fut nommé gouverneur de la Jamaïque pour succéder à Lord Metcalfe. Il faut qu'il ait eu déjà donné des preuves de capacité pour recevoir si jeune un gouvernement colonial.

Comme nous le disions hier dans notre Extra, la presse Anglaise parle de lord Elgin avec beaucoup d'éloges. Il appartient au parti Tory et a aussi l'avantage d'être un fort bel homme. Qu'il soit Tory, Whig ou Libéral, peu nous importe, à nous Canadiens. Ce qu'il nous faut et ce que nous espérons trouver en lui, c'est un homme juste et honnête, qui ait la sagacité et le discernement de reconnaître le vrai parti Canadien et national; d'avec ces factions, qui veulent l'exploiter; et qu'après avoir distingué la nation, il ait la franchise et le courage de lui donner dans ses conseils la position et la place qu'elle doit avoir. Nous sommes heureux d'apprendre que notre gouverneur est dans la vigueur de l'âge. Il faut des hommes jeunes et d'énergie pour un pays comme le nôtre.

Lord Elgin sera à Montréal vers le 19 ou 20 du courant; des lettres particulières de Londres disent qu'il a retenu son passage à bord du *Cambria* qui est parti le 4 de Liverpool.

CORRESPONDANCE.

L'ex-colonel Gury nous adresse la lettre suivante, que nous croyons en justice devoir publier. Dans notre opinion néanmoins, la position de messire Hudon n'est pas du tout changée par le contenu de la lettre de M. Gury; nous croyons que le certificat ou attestation donné par messire Hudon était donné alors pour un objet déterminé, et qu'il est tout à fait inconvenant et hors de propos de publier aujourd'hui ces attestations. Le public d'ailleurs jugera pour lui-même.

A l'Éditeur de la Revue Canadienne.

Monsieur,
D'après les dispositions que vous manifestez, vous comprendrez facilement qu'un homme revêtu du pouvoir que je possédais en 1837 et les trois années suivantes a pu être calomnié. En effet, bien que j'aie donné la liberté à environ 500 de nos compatriotes malheureux, bien que je n'aie jamais fait un seul prisonnier politique, des individus d'une trempe trop commune partout ont cru pouvoir s'attirer de la considération en m'attribuant une conduite odieuse. En novembre 1840 on s'efforça d'autant plus de me décrier que nous étions à la veille d'une élection générale et que j'étais candidat. Messire Hudon désirait alors que je fus élu, et le 25 de ce mois il me donna avec un de ses confrères un document dont l'authenticité, conçu dans les termes suivants.

Nous soussignés devons à la plus stricte vérité de déclarer que le colonel Gury, déjà connu et recommandable par sa conduite parlementaire, a continué depuis à se rendre digne de la confiance des Canadiens en général par la manière franche et équitable avec laquelle il s'est acquitté, depuis trois ans, des devoirs d'une charge publique qui lui avait été confiée. De plus, nous lui rendons ce témoignage qu'il a toujours eu les plus grands égards pour le clergé, agissant de concert avec lui, sachant respecter toutes les convenances religieuses et les droits individuels de chacun, étant à notre connaissance qu'il s'est attiré, dans une circonstance, l'animadversion de tout un régiment pour avoir insisté, auprès du gouvernement, à faire justice à un habitant qui avait souffert des dommages dans ses propriétés.

(Signé.) A. MANSEAU, Ptre.
H. HUDON, Ptre.

Montréal, 25 Nov. 1840.

Des événements récents m'ayant convaincu qu'on m'accusait encore aujourd'hui d'avoir, durant le temps néfaste de nos dissensions, abusé de mon autorité j'ai cru pouvoir établir l'opinion en publiant cet écrit dans l'*Aurore*. L'éditeur explique en termes formels que c'était là le but de cette publication. En effet, canadien, et devant vivre et mourir ici, j'ai pu être aliéné de ce qu'on me faisait passer pour un barbare. Messire Hudon se trompe donc quand il dit que j'ai voulu induire de la sanctionnait en 1840 ma conduite comme adjudant général en 1846. Comme prêtre il pouvait et devait s'occuper du soin de ses compatriotes malheureux en 1837 et '38, et il pouvait savoir gré à quiconque leur rendait service. Au moins il disait rendre témoignage de ce qu'il avait vu et connu. Mais comme prêtre il pouvait ignorer des arrangements purement militaires, il devait surtout rester en dehors de toutes compétitions, de toutes haines, de toutes passions. Ainsi je n'ai jamais revu qu'il put s'occuper de ma conduite comme adjudant général. Je n'ai jamais imaginé non plus qu'il pouvait se figurer qu'on voulait lui prêter la connaissance du futur, et que je pus induire d'un certificat, de ce qui s'était passé avant 1840, l'approbation, de ce qui devait arriver sans après!

S'il m'est fallu le tenir, ce certificat, dans ma poche, il ne m'eût été d'aucune utilité. En me l'accordant M. Hudon me donna donc le droit de m'en servir. Pour m'en servir il fallait le faire lire, en faire connaître le contenu, le publier enfin. C'est là par suite du désir qu'il assure qu'il avait, d'être promu à la place que j'ai perdue, l'objet de toutes ses actions de la sorte. Il ne peut y en avoir d'autre. M. Hudon l'a fait «car il a compris, dit-il» que «cette attestation devait être présentée au gouverneur d'alors» ou ce qui se présente à l'appui d'une requête officiellement soumise à un gouverneur peut devenir, et doit dans le cours ordinaire des affaires devenir public. Il s'en suit donc que c'est à tort que messire Hudon prétend que «cette attestation était d'une nature privée».

Mais si cette attestation devait être tout-à-fait «privée» on présentée au gouverneur seulement pour qu'il M. Hudon s'est efforcé de prouver «que ma conduite parlementaire avait été recommandable» pourquoi Mr. Hudon a-t-il reconnu mes titres «à la confiance des Canadiens», pourquoi Mr. Hudon a-t-il applaudi à «la manière franche et équitable avec laquelle pendant les trois précédentes années je me suis acquitté des devoirs de mon charge» pourquoi messire Hudon a-t-il signalé la protection que j'ai accordée à un seul de ces mêmes Canadiens à mes risques et périls et à l'événement de tout un régiment pour qu'il a-t-il reconnu «les égards que j'avais eu pour le clergé» pourquoi enfin a-t-il prêté mon respect pour les convenances? a-t-il prêté mon sens qui voudrait reconnaître chez M. Hudon la moindre partie de cette intelligence dont il

est largement doué, ces raisons paraissent moins propres à influencer un gouverneur qu'à émouvoir le peuple. En effet, si Mr. Hudon est entendu ne s'adresser qu'au gouverneur il aurait parlé de sa loyauté, de sa fidélité, de son dévouement envers le gouvernement et de sujets analogues; s'il ne l'a pas fait, s'il s'est exprimé dans les termes reproduits ci-haut, faibles, pour un gouverneur, il est vrai, mais très-significatifs pour le peuple c'est qu'il voulait alors me faire élire, c'est qu'il s'adressait aux électeurs du comté de St. Maurice. Pour la troisième fois donc messire Hudon s'est trompé.

Je dois aussi lui rappeler qu'en effet, je publiai cet écrit lors de ma tentative d'élection; qu'il en eut connaissance et qu'il en fut content. Il est probable aussi que cet écrit de la plus stricte vérité alors, l'est encore. Il est certain d'ailleurs que cet écrit ne change rien au contenu des autres. Je prendrai du plus la liberté de lui représenter la fatalité que lui ont inspiré ceux qu'il qualifiait du nom de rebelles, et le danger qu'il croyait alors entraîner pour l'Eglise et surtout, ne lui en déplaise, pour les prêtres.

Serait-ce, parce qu'il est revenu de sa frayeur qu'il ne feignant de croire qu'il lui était possible de prêter et de sanctionner en 1840 ce que je faisais en 1846 il a conçu l'idée de me dénoncer comme si j'avais publié une lettre privée? serait-ce parce qu'il voudrait à mes dépens se rapprocher de ceux qu'il opposait alors, qu'il a imaginé d'articuler contre moi ce qu'il lui a plu d'appeler un «concert de plaintes»? Messire Hudon entend-il par là un grand nombre, et pense-t-il que le nombre soit pour quelque chose bien que les plaintes ne soient pas fondées? grâce à l'autorité que lui donne son rang dans l'Eglise il pourra ainsi influencer auprès des ignorants sur le sort d'un homme déjà malheureux. Mais les hommes éclairés lui demandent, puisqu'il sort ainsi de ses attributions ecclésiastiques pour m'accuser, de formuler ses plaintes d'une manière claire et précise.

Messire Hudon sait qu'on ne se défend pas d'un «concert», il sait qu'en alléguant contre son prochain ce qui ne peut ni se prouver ni se contredire, qu'en l'accusant d'une manière vague et indéterminée que le met hors d'état de se défendre il pèche contre ces règles qu'il fait métier de prêcher.

Je suis, monsieur,
Votre serviteur,
A. GURY.

Nous apprenons du *Herald* que l'on parle d'étendre le télégraphe électrique depuis les grandes villes des Etats-Unis jusqu'à celles de Montréal et Québec. Un monsieur qui est maintenant en cette ville a fait des propositions au bureau du commerce, pour commencer immédiatement cet important ouvrage. Ses conditions sont que les citoyens de Montréal lui paieront la moitié des frais, c'est-à-dire, d'après son calcul, entre £3,000 et £5,000. Cette ligne sera communiquer les villes de manière que les nouvelles leur parviendront en un instant.

L'Association Mercantile de Montréal vient de recevoir de M. Hector Bossange de Paris, un magnifique cadeau consistant en plus de 200 volumes d'ouvrages Historiques et Littéraires. Dans sa séance d'hier, l'Association a témoigné à M. Bossange sa gratitude pour un si beau présent, en lui votant des remerciements et le nommant membre honoraire de l'Association.

CHRIST EN IVROIR. — Un Américain exhibe en ce moment en cette ville, un objet d'art remarquable et qui fait l'admiration des visiteurs; c'est un Christ sur la croix, travaillé sur un seul bloc d'ivoire, par un moine génois.

Les détails anatomiques de la statue sont d'une excellente étude: la poitrine, les mains, les pieds sont sculptés avec une rare perfection; le reste du corps n'est pas moins remarquable, au point de vue matériel; mais ce qui fait le prix de l'ensemble, c'est le caractère de souffrance qui se fait sentir partout. Ces membres sont bien ceux d'un agonisant; ils ont bien cette espèce de rigidité nerveuse qu'inspire la torture. Rien qu'à regarder ce corps où tout les muscles souffrent, on se sent ému; mais cette émotion redouble quand on contemple la tête du Rédempteur. Elle est mollement affaissée sur l'épaule gauche; les cheveux tombent en désordre autour et on les dirait trempés de la sueur de l'agonie. Les yeux sont fermés; une légère contraction des sourcils et des lèvres montrent aussi l'humidité souffrante, tandis que la merveilleuse plénitude qui perce sous la voile de la douleur, révèle le Dieu.

Le canon Laroche. — M. Laroche est depuis quelques jours à l'Hôtel de Québec de cette ville, avec cette merveilleuse machine qu'il a inventée. Le modèle est en cuivre et a peu près 12 pouces de longueur. Au moyen d'un mécanisme très compliqué, ce canon tire dix à douze coups à la minute. L'espèce nous manque pour dire aujourd'hui tout ce que cette merveille possède d'ingénieux et de remarquable, nous y reviendrons; qu'il nous suffise d'exprimer à M. Laroche, notre admiration pour une œuvre qui dans un pays éclairé et avancé devrait faire la fortune et la réputation de l'inventeur.

M. Laroche doit exhiber son canon à lord Cathcart et nous dû-on, en faire ensuite une exhibition publique; nous ne doutons pas que nos compatriotes ne se portent en foule pour voir le célèbre canon.

LA BANQUE DU PEUPLE. — Le rapport trimestriel du montant moyen de l'actif et du passif de la banque du Peuple, du 1er mars au 1er septembre courant, est des plus satisfaisants; cette excellente institution est dans un état très florissant; son passif s'élevait aujourd'hui à £181,960 10 2 et son actif à £286,116 18 4.

CONCERT DE M. TEMPLETON. — Nous avons assisté hier au soir au concert du grand chanteur. Il y avait foule. M. Templeton a certainement une voix magnifique. Il avait contre lui, hier une chaleur excessive suffoquante, augmentée par cette masse de personnes pressées dans la grande salle de Daley.

Nous avons rarement entendu une voix plus harmonieuse et plus souple que celle de M. Templeton; il le module et le conduit avec un vrai talent d'artiste; ses soirées musicales, remplies d'affectueux et de magnifiques amusements, sont fort goûtées partout où il passe.

M. Templeton chante demain soir, à Québec et donnera un 3e concert à Montréal lundi prochain.

L'exhibition des tableaux de M. Winter attire toujours la foule. Elle sera continuée encore cette semaine; elle est enrichie de six toiles magnifiques, qui se descendent à la lumière d'une manière admirable. Cette semaine est positivement la dernière.

Le vaisseau de Sa Majesté l'Indicite, monté par l'amiral commandant la station d'Halifax des Indes Occidentales, est arrivé à Québec hier matin. Il était parti d'Halifax le 19 du mois dernier.

L'amiral a débarqué à deux heures et demie, salué par le canon de la frégate, et a été reçu au quai par une garde d'honneur du 33e régiment (montagnards). Il est monté à la haute-ville dans une des voitures du capitaine Boxer.

Nous apprenons, dit le *Mercury*, qu'une dépêche a été reçue de lord Grey en réponse aux adresses de la législature locale au sujet de M. Ryland contre le gouvernement; elle reconnaît son droit à une indemnité pour les pertes qu'il a essuyées par suite de la renonciation à son office en 1841, et enjoint au gouverneur-général de presser l'Assemblée de liquider ses obligations envers ce monsieur.

Le même journal annonce que le 77e régiment, à son arrivée, se rendra d'ici à St. Jean (les Champlain), et que la brigade des carabiniers doit rester à Québec.

NOUVELLE-ECOSSE. — Sir John Harvey est arrivé à Halifax le 29 août pour prendre les rênes du gouvernement civil et militaire de la Nouvelle-Ecosse.

La machine administrative est loin de fonctionner à la satisfaction des colons dans cette île. On espère que le nouveau gouverneur, pour rétablir la confiance, et satisfaire les justes espérances de la population.

COMMUNICATION DIRECTE PAR LA VAPEUR ENTRE LES Océans ATLANTIQUE ET PACIFIQUE. — Nous voyons par les journaux américains qu'il est sérieusement question de construire un chemin de fer entre quelques points de la côte Pacifique de l'Amérique et les grands lacs du Nord.

Le comité du sénat sur les terres publiques a fait un rapport unanime sur ce grand projet, en le recommandant au pays, comme une mesure essentiellement nécessaire.

Ce rapport considère la possibilité d'exécuter ces grands travaux, et les moyens de subvenir à leur exécution; il considère l'effet qu'aura la construction de ce chemin sur la valeur des terres publiques, sur le développement des ressources agricoles, manufacturières et minières du pays, et sur l'extension du commerce intérieur; il considère surtout l'effet qu'il aura d'étendre le commerce des Etats-Unis avec la Chine et les autres contrées de l'Asie, l'Archipel de l'Est et les autres îles de l'Océan pacifique, et avec les pays de la côte Ouest du Nord et du Sud de l'Amérique.

BULLETIN COMMERCIAL.

D'après le rapport de MM. Macdougall et Glass de samedi, la farine avait été en assez bonne demande durant la semaine dernière pour l'exportation. La fine fleur de blé de l'Ohio, s'est vendue de 21s 6d à 22s le baril; d'autre fleur supérieure de 23s à 23s 1d, et la commune de 17s 9d à 18s.

Le blé de moyenne qualité du (H.-C.) s'est vendu 4s 3d le minot de 60 lb.

La poutasse commandée 21s 10d par quintal, et la perlasse 20s 6d à 20s 9d.

Environ 3,000 barils de fleur ont été pris à 4s 6d de fret pour Glasgow.

Depuis l'arrivée de la malle la fleur a augmenté de 1s, 6d., par baril.

Marché de Liverpool. — 18 Août 1846.
Blé rouge canadien 7s. à 7s. 2d. par 70 lbs; blé blanc 7s. 2d. à 7s. 6d. — Fleur, 24s. à 25s. par quant 198 lbs. Bois, pin jaune 15jd. à 15jd; rouge 22d. à 23d.; douves £8 à £9.

Il s'est fait aujourd'hui de grandes transactions sur le blé et la fleur par spéculation, qui ont produit la hausse de six deniers par minot sur le blé et 1s. 6d. par baril sur la fleur, depuis hier.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

La malle d'hier nous a apporté le dénouement de la révolution du Mexique. Quand l'insurrection s'est déclarée à Mexico, on a fait Parado prisonnier; Santa-Anna est accueilli partout avec enthousiasme; les opérations sont reprises sur le Rio-Grande; la Californie s'est déclarée indépendante; et on dit même que le commodore Sloat en a pris possession au nom du gouvernement Américain!

Naissances.

A Québec lundi dernier, la dame de F. Evanturelle écuyer, avocat, a mis au monde un fils.
A Québec, le 27, la dame de J. Nelson, fils éc., a mis au monde un fils.
A l'Assomption, le 27 août dernier, la Dame de M. P. R. Fautoux, a mis au monde un fils.
A Sorel, le 4 du courant, la Dame de M. C. D. Hamel marchand, a mis au monde un fils.

Mariages.

A Kamouraska le 1er courant le Docteur Ludger Têtu, à Dile. Clémentine L. fille de l'honorable A. Dinne,

Decès.

A Amherbourg, le 14 ultimo, à l'âge de 60 ans, dame Angélique Tourangeau, épouse de Louis Maréchal.

En cette ville, le 1er du courant, après une longue maladie, M. Dieudonné Beaudry, étudiant au petit séminaire de cette ville, âgé de 17 ans 17 jours.

A Sorel, le 3 du présent, Dame Jane Dias, veuve de William Nelson, écuyer. Cette vénérable Dame avait atteint l'âge de 80 ans, et pendant 50 ans elle avait résidé à Sorel, où ses belles qualités, marquées au coin de toutes les vertus, seront longtemps vénérées et respectées. Un des plus grands devoirs qui fait le plus beau trait de leur caractère, briguant l'honneur de porter ses restes. Cette Dame laisse une grande famille, parmi laquelle sont les Docteurs Wolfred et Robert Nelson.

Au Manoir Saignesur de St. Marc, dimanche, le 8 du courant, à 4 heures du matin, l'honorable Pierre Dominique Debartzch, ancien conseiller législatif, âgé de 82 ans.

M. Debartzch a succombé, le 6 courant, à une maladie dont les premiers symptômes s'étaient fait sentir il y a plus de quinze ans. Depuis les deux dernières années sa santé s'était améliorée, et un second coup de paralysie dont il avait éprouvé les premiers symptômes auparavant est venu l'enlever à ses amis, et à sa famille chérie. Ses funérailles auront lieu mercredi, le 10 du courant, le soir, à 8 heures, à la maison mortuaire à 8 heures.

A. M. pour se rendre à l'Eglise paroissiale de St. Charles, lieu de la sépulture.

MARCHANDISES.

MÉTÉOROLOGIE.

MERCREDI prochain, le 9 Septembre, sera vendue aux Magasins des sous-solés, sous réserve, pour le compte de LOUIS DELAGRAVE, écuyer, et qui sera de la Carrière de l'Amity, de MARSEILLE; et CETTE semaine en 1.

Vin supérieur de Banerrie en quart, de quart, barriques et pipes.
Vin de Malaga en octaves.
Eau de Vie en barriques et quarts de quart.
Vins triple clarifiés en barriques et quarts.
Huile d'Olive vierge, en 40 et quarts de quart.
do en calasses et paniers.
Liquieurs assorties, Maraschino, Curacao, etc., etc.
Vins de Bordeaux, Nantais, La Rochelle, Médoc et Sauternes, en calasses d'une douzaine.
Champagne en paniers.
Vins de Can-de-Vie en galle d'une douzaine.
Amendes à 4 et 8 deniers.
Noix et Arilles.
Marrons et Sauges assorties, Sardines à l'huile et Anchovy.
Verreille et Macaroni.
Choux de Groulles.
Fronts en boîtes de goût, Salades en boîtes, dattes et quarts de boîtes.
Pâtis de Reglisse.
Savon de Castille en boîtes.
Soudure en bâton et en poudre.
Bouchons de Liège de diverses espèces.
— 27 —
Quelques valises Parfumeries françaises assorties.
8 boîtes Ecosses d'Oranges.
La Vente à DEUX heures précises.
3 sept. COVILLIER et FILS.

Par J. D. Bernard.

VENTE ETENDU DE

FOURNURES ET PAUX MANUFACTURÉES.
AUX Magasins du sous-solés, JEUDI, le 10 SEPT. TENSER prochain, sera offert au commerce par Bencan Public, un grand assortiment de FOURNURES et PAUX manufacturées et non manufacturées. Les particularités seront données dans un autre avis ultérieur.

AUSSE.

100 balles Ouate en paquets,
50 de Ouate en balles,
100 pièces étoffe canadienne grise, du Sault au Lac Seul
50 de étoffe 6-4 américaine,
1 caisse Flanelle saxonne extra-fine,
2 de Capitures de Caoutchouc,
6 valises Bittines de Brunelle,
8 balles étoffe d'autunno pour Vestes.
Le tout sera vendu sans réserve.
Conditions libérales.
La vente à UNE heure précise.
1er septembre. J. D. BERNARD.

POELES &c., DE LA MANUFACTURE DE QUÉBEC.

A la vente régulière annuelle des objets d'haute-maison, aura lieu aux Magasins du sous-solés, MER OREDI, le 16 SEPTEMBRE prochain, auquel temps il sera offert au commerce un grand assortiment de POELES DOUBLES et SIMPLES, à PATENTES et autres, CHAUDIERES à SUCRE, FOURNEAUX PORTATIFS, etc., etc.
Les particularités seront données dans un autre avis ultérieur.

Conditions Libérales.

La Vente à UNE heure précise, P. M.
1 septembre. J. D. BERNARD.

VENTE DE MEUBLES DE MÈNAGE.

LUNDI, le 14 courant, à la résidence de M. J. G. BAYARRE, n. 8, Marché-Vieux, qui est sur le point de cesser de tenir maison, seront vendus, par encan public, tous ses MEUBLES DE MÈNAGE, comprenant tous les articles généralement employés pour tenir maison, dont le plus grand parti sont neufs.

Un très-élegant PIANO en bois rose, de manufacture américaine, qui a coûté 475.
Un très-beau PIANO de Cottage en bois rose, tout-à-fait neuf.
Une HARPE, de qualité supérieure, et autres instruments de Musique et de la musique.

Les Meubles pourront être vus sur les lieux, le jour avant la vente.

La vente à DIX heures.

8 sept. J. D. BERNARD, Encaneur.

ÉCLUSE ET DAM A ST. OURS.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de Dépense des Travaux Publics jusqu'à LUNDI, le 14 courant à DIX heures A. M. pour l'Entreprise des Ecluses et Dams à St. Ours, sur la Rivière Richelieu, d'après un plan modifié. Les plans et devis peuvent être vus à ce Bureau, où toute information ultérieure pourra être donnée.

Par ordre.

THOMAS A. BEGLY, Sec.

Bureau des Travaux
Montréal, 4 sept. 1846.

A VENDRE

10 CAISSES d'ardalles pour les Eglises.
Petits Livres de vie.
Dialogues et petits Dramas.
Grammaires des frères.
Exemples.

AUSSE. — Une superbe guitare à clef.
Attendue de jour en jour par le Lord Collenwood et la Leander.

Pierres à moulages éc., moulages Français, et autres articles.

LOUIS DELAGRAVE.

No. 60 Rue des Commissaires.

4 septembre.

NOUVELLE

GRAMMAIRE ANGLAISE,

REDIGÉE d'après les meilleurs auteurs et à l'usage des personnes qui désirent apprendre l'Anglais.
Par J. B. MELLEUR, M. D. Surintendant de l'Éducation. Prix 10 centimes la douzaine.

A vendre par E. R. FABRE & Co.

8 septembre. Rue St. Vincent No. 2.

EXHIBITION

DE LA STATUE D'IVOIRE DU CHRIST,

Aux Chambres au-dessus de

MM. CHALMERS & Co.

N° 10, GRANDE RUE ST. JACQUES.

LE JOUR ET LE SOIR.

CET étonnant ouvrage d'art fut exécuté à Gènes, en Italie, par un moine du Couvent de St. Nicholas et est regardé par les connaisseurs comme beaucoup supérieur à aucun ouvrage de ce genre, dans les temps anciens et modernes. Il a été payé dix mille Louis par le présent propriétaire, et il a été visité durant l'année dernière par des milliers de personnes dans les villes des Etats-Unis, et a obtenu de ceux qui l'ont vu la louange et l'admiration la plus enthousiaste.

Curtis d'Amsterdam n. 84, Curtis, Saloon, 24, 64, 8 septembre.